



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Quesnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE, Maire,

Etaient présents :

Mme ALLAMANDO Isabelle, M. BACHY Julien, M. CARPENTIER Renaud, M. CHERMEUX Grégory, M. COLPIN Jérôme, Mme DEBROUX Françoise, Mme DECLERCK Axelle, M. DEVILLERS Frédéric, M. DUREUX Fabrice, Mme EVRARD Victoria, Mme GEORGES Christine, Mme GOSSELIN Stéphanie, M. GOUGA Amar, M. GRAVEZ Jean-Luc, Mme HENRY Marie-Antoinette, M. LECOMPTE Christophe, Mme LESNE Marie-Sophie, M. LONGUEPEE Cédric, M. MALAPEL Justin, M. PAMART Alain, Mme VERDIERE Delphine, Mme WALKENS Marie, Mme ZDUNIAK Michèle.

Procurations :

M. BEAUBOUCHER François donne pouvoir à Mme HENRY Marie-Antoinette, Mme CIUPA Betty donne pouvoir à M. GRAVEZ Jean-Luc, Mme GIET Sandrine donne pouvoir à Mme DECLERCK Axelle, Mme LANGELIN Véronique donne pouvoir à Mme LESNE Marie-Sophie.

Etaient excusés :

M. BEAUBOUCHER François, Mme CIUPA Betty, Mme GIET Sandrine, Mme LANGELIN Véronique,

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et Mme ZDUNIAK désignée secrétaire de séance fait l'appel.

Mme le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. M. COLPIN remarque que l'heure d'arrivée de Mme le Maire n'est pas indiquée, M. GRAVEZ indique que les questions diverses n'apparaissent pas sur le PV mis en ligne sur le site internet de la ville. Mme le Maire répond qu'il n'y a qu'un procès-verbal de réalisé et qu'il doit apparaître sur le site dans sa totalité.

Ces remarques faites, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril est adopté à l'unanimité.

QUESTION N° 1 : DESIGNATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS (Sports et Travaux)

Il est proposé d'adopter au scrutin public une modification de désignation dans les commissions, M. GRAVEZ et M. COLPIN souhaitant permuter entre les commissions travaux et sports, M. GRAVEZ rejoignant la commission travaux, et M. COLPIN la commission Sports. Le vote au scrutin public et la modification de désignation sont adoptés à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il s'agit de désigner 32 personnes pour la CCID, les services des finances tireront au sort 16 personnes. A l'unanimité le vote à main levée est retenu.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour être commissaires titulaires :

Nom	Prénom
CARPENTIER	Renaud
DECLERCK	Axelle
DEVILLERS	Frédéric
VERDIERE	Delphine
CHERMEUX	Grégory
GOSSELIN	Stéphanie
PAMART	Alain
WALKENS	Marie
MALAPEL	Justin
ZDUNIAK	Michèle
LONGUEPEE	Cédric
ALLAMANDO	Isabelle
GOUGA	Amar
HENRY	Marie-Antoinette
HAMRIT	Marc-Antoine
BOUILLET	Sabine

Sont désignés pour être commissaires suppléants

Nom	Prénom
LECOMPTE	Christophe
GIET	Sandrine
BEAUBOUCHER	François
EVARD	Victoria
BACHY	Julien
DEBROUX	Françoise
DUREUX	Fabrice

LANGELIN	Véronique
FREHAUX	Cédric
BAUDOUX	Valérie
CATTIAUX	Laurent
HURBAIN	Edith
PETITBERGHIEN	Jean-François
REUMONT	Françoise
GRAVEZ	Jean-Luc
CIUPA	Betty

QUESTION N°3 : DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EUGENE THOMAS

Mme le Maire indique qu'il est proposé de désigner les représentants de la Ville au conseil d'administration du collège. Il est accepté à l'unanimité de désigner ces représentants au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Titulaires : Marie-Sophie LESNE et Julien BACHY

Suppléants : Grégory CHERMEUX et Marie WALKENS

QUESTION N°4 : DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE EUGENE THOMAS

Il est accepté à l'unanimité de désigner ces représentants au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Titulaires : Marie-Sophie LESNE et Victoria EVRARD

Suppléants : Delphine VERDIERE et Stéphanie GOSSELIN

QUESTION N°5 : DESIGNATION DE DELEGUES A L'ASSOCIATION DES ESPACES FORTIFIES

Il est accepté à l'unanimité de désigner ces représentants au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Titulaire : Marie-Sophie LESNE

Suppléant : Grégory CHERMEUX

QUESTION N°6 : DESIGNATION DE DELEGUES A L'HARMONIE MUNICIPALE

L'harmonie a réduit le nombre de représentants dans son conseil d'administration, et il nous faut désigner trois membres du Conseil et non 5. Il est accepté à l'unanimité de désigner ces représentants au scrutin public. La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Axelle DECLERCK

Christophe LECOMPTE

Michelle ZDUNIAK

QUESTION N°7 : DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE SIDEN-SIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » - COMMUNE COMPTANT UNE POPULATION SUPERIEURE OU EGALE A 5 000 HABITANTS (DONNEES INSEE 2023)

Il est accepté à l'unanimité de désigner ce représentant au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Marie-Sophie LESNE

Mme le Maire précise qu'au mandat précédent, M. RAOULT représentait la ville.

QUESTION N° 8 : DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

Il est accepté à l'unanimité de désigner ce représentant au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Marie-Sophie LESNE

Mme le Maire précise qu'au mandat précédent, M. RAOULT représentait la ville.

M. GRAVEZ indique qu'il aurait souhaité représenter la ville dans ce cadre pour la question suivante

QUESTION N°9 : DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Il est accepté à l'unanimité de désigner ce représentant au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Marie-Sophie LESNE

QUESTION N°10 : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Il est accepté à l'unanimité de désigner ce représentant au scrutin public.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Titulaire : Cédric LONGUEPEE

Suppléant : Isabelle ALLAMANDO

QUESTION N°11 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA VILLE

Mme VERDIERE introduit la présentation et explique à quoi sont destinés les documents. Elle précise les règles d'équilibre du budget.

Elle rappelle les chiffres suivants :

Investissement

Dépenses, Prévu : 6 690 857,26 €

Réalisé : 5 626 239,94 €

Reste à réaliser : 792 808,13 €

Recettes, Prévu : 6 690 857,26 €
Réalisé : 3 258 657,37 €
Reste à réaliser : 1 151 657,78 €

Fonctionnement

Dépenses, Prévu : 9 994 932,30 €
Réalisé : 7 126 389,24 €
Reste à réaliser : 0 €

Recettes, Prévu : 9 994 932,30 €
Réalisé : 10 002 931,86 €
Reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -2 367 582,57 €
Fonctionnement : 2 876 542,62 €
Résultat global : 508 960,05 €

Un diaporama de synthèse est présenté. Sur les charges à caractère général, les prévisions sont tenues et les dépenses sont en baisse. Les charges de personnels sont en augmentation de 3.19% du fait d'augmentation des charges CNRACL notamment. Les charges financières reprennent les 4 emprunts évoqués au Rob. Sur les recettes, les produits de fonctionnement sont de 7,077 millions d'€. Les dotations de l'Etat sont en augmentation du fait du passage au-dessus des 5000 habitants. Pour l'investissement, la liste des réalisations est rappelée par opération : éclairage public, bâtiment communaux, vidéo protection, voirie (plantation, trottoir rue de Turenne, voirie rue Allende...), acquisitions d'immeubles, équipements sportifs (tennis, salle M. Bernard), Théâtre, cimetière (reprise de concession, portail, colombarium), valorisation touristique, camping (travaux d'assainissement), jeux sur la base de loisirs, fin des travaux de l'église, achat de jeux sur la base de loisirs, parc urbain...

Mme GEORGES s'interroge sur une annulation de 44 768 euros de recettes au niveau de la Région et sur les notifications de subventions reprises en reste à réaliser. Mme VERDIERE répond sur ce dernier point, que si les subventions sont reprises en reste à réaliser, c'est que nous avons eu les notifications. Mme le Maire explique que si le programme subventionné est moins cher que prévu, la subvention acquise est revue au niveau des réalisations. On va chercher un taux, plus qu'un montant.

Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Mme VERDIERE prend la présidence de l'Assemblée. Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité

QUESTION 12 : AFFECTATION DU RESULTAT

Mme VERDIERE précise les chiffres que le compte financier unique fait apparaître et propose l'affectation suivante :

- un excédent de fonctionnement de 663 228,32€
- un excédent reporté de : 2 213 314,30 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 876 542,62 €

- un déficit d'investissement de : 2 367 582,57 €
- un excédent des restes à réaliser de : 358 849,65 €

Soit un besoin de financement de : 2 008 732,92€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 2 876 542,62 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 2 008 732,92 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 867 809,70 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 2 367 582.57 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

QUESTION 13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Mme le Maire explique que les taux communaux n'évoluent pas depuis 2014. En 2022 l'Etat a supprimé la taxe d'habitation mais il reste un taux de TH pour les locaux vacants et pour les résidences secondaires. Elle explique que, sur la feuille de la Taxe foncière il y a aussi la part communautaire ; la taxe foncière peut varier mais ce ne sont pas les taux de la commune, l'Etat revalorise les bases.

Le Conseil décide, à l'unanimité moins quatre abstentions (M. GRAVEZ, Mme GEORGES, M. COLPIN, et pouvoir de Mme CIUPA) de maintenir les taux communaux fixés en 2025 pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 80.86 %
- Taxe d'habitation : 26.57 %

QUESTION 14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme VERDIERE précise le projet de budget : en fonctionnement il s'équilibre à 9 016 744.70 € et en investissement à 6 146 669.43 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 2 378 786.99 €

Charges de personnel : 3 900 000€

Atténuations de produits : 25 000 €

Autres charges de gestion courante : 874 460 €

Charges financières : 129 171.90 €

Charges spécifiques : 2000 €

Virement à la section de fonctionnement : 1 228 718.22 €

Les recettes de fonctionnement :

Produits des services et du domaine : 388 240 €

Impôts et taxes : 2 048 818 €

Fiscalité locale : 3 004 200 €

Dotations et participations : 2 286 168 €

Produits de gestion courante : 269 000 €

Atténuations de charges : 100 000 €

Excédent de fonctionnement reporté : 867 809,70 €

Pour l'investissement en dépenses, le budget présente des achats de matériel, éclairage de Noël, pour les bâtiments communaux, le remplacement de la chaudière du Centre des finances publiques, l'aménagement des garages ruelle Barzille, l'étude de faisabilité du beffroi, le nouveau chauffage de la mairie, pour la sécurité incendie, les caméras IA pour le respect de la zone bleue, le marché de voirie, les trottoirs rue de Turenne, pour les bâtiments scolaires, des fenêtres et la véranda de l'école Chevray, une ligne de self, pour les bâtiments sportifs la toiture du tennis, la réfection du terrain de foot, et l'étude de l'extension de la salle Michel Bernard, pour le théâtre, le remplacement de fenêtres et de matériel. Sur le cimetière, étude d'extension, sur le camping, la poursuite de l'assainissement, l'aménagement du parc du musée, la faucardeuse, l'aménagement de la zone de baignade, et la création d'un parc canin.

En recettes, nous avons les subventions d'investissement, les immobilisations...

Mme le Maire précise que la ville est en année 1 du nouveau mandat, il faut engager des études pour mener à bien les projets, notamment sur le concept de centre d'interprétation évoqué depuis un an. Il faut saisir le troisième et dernier Pacte SAT qui est une manne substantielle, un montant de 45 millions d'€ est annoncé,

pour l'Avesnois essentiellement. Les investissements seront ciblés sur des éléments structurants. Un terrain synthétique représente un montant de 800 000 euros.

Une caméra pourrait être utile du côté de la rue Victor Hugo, une dans le secteur de la gare, une rue du 8 mai qui est fréquentée par les cambrioleurs. Des subventions sont recherchées, notamment au titre du FIPD, fonds de prévention de la délinquance. Remplacement des fenêtres arrières de l'école, travail sur cette belle véranda, reprise de la toiture des tennis sont au programme. En lieu et place d'une location de faucardeuse, il est envisagé de racheter celle de Valenciennes. La passerelle du jardin de la paix va être remplacée, une demande de subvention leader est en cours. Le grand chantier de l'année sera le parc du musée, les travaux sont commencés. Il y a déjà un cône de visibilité, une perspective sur le jardin et le musée.

Le budget est marqué par une maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement. Au niveau des charges de personnel, l'abandon par l'Etat des emplois aidés représente un coût significatif. Le passage du seuil des 5000 habitants est une bonne nouvelle, la ville n'a jamais perdu 450 habitants en deux ans. Les chiffres donnés dans la presse sont faux. Le Quercitain, Le Quesnoy inclus est le seul territoire de l'Avesnois à être en positif, mais le déclin démographique touchera tout le monde.

Enfin la cantine primaire passera en self. Voilà l'essentiel du budget d'une ville de 5 000 habitants mais qui représente beaucoup plus.

M. GRAVEZ pense qu'un city stade à la Bellevue serait bienvenu. Il souhaiterait que le Pacte SAT soit orienté sur la réhabilitation des remparts. Pour le faucardage, il préconise qu'on évite la période de reproduction. Mme le Maire rappelle qu'une frayère a été aménagée dans le fonds de l'étang qui témoigne de notre attention à la biodiversité. M. GRAVEZ évoque la situation des oies.

Le budget est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions. (M. GRAVEZ, Mme GEORGES, M. COLPIN et pouvoir de Mme CIUPA)

QUESTION N°14 : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Mme VERDIERE présente ces tableaux débattus en commission et propose d'ajouter une subvention de 1 500 € au profit de l'association IMAG IN ACTION qui a rendu son dossier.

Numéro	Nom du tiers	Subventions 2025	Propositions nouvelles 2026
1	ARCHERS DE MORMAL	1500 + 360	2 000,00
2	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	2350 + 500	2 500,00
3	COURIR A LE QUESNOY	800,00	1 000,00
4	CYCLO CLUB QUERCITAIN	1 200,00	1 200,00
5	FOOTBALL LOISIRS QUERCITAIN	1 600,00	1 400,00
6	HANDBALL	5 100,00	5 100,00
7	JEUNESSE ATHLETIQUE BELLE VUE		350,00
8	JUDO CLUB	2 800,00	2 800,00
9	KARATE DO	2 300,00	2 300,00

10	CLUB DE DANSE	1500 + 360	1 500,00
11	MILLE PATTES QUERCITAIN	400,00	400,00
12	PETANQUE QUERCITAINE	1 800,00	1 900,00
13	QUERCY LOISIRS	1 500,00	1 500,00
14	SOCIETE COLOMBOPHILE	1 200,00	1 200,00
15	SPORTS ATHLETIQUES QUERCITAINS	14 000,00	14 000,00
16	TENNIS CLUB LE QUESNOY	6 000,00	6 000,00
17	VELO CLUB QUERCITAIN	1 500,00	1 500,00
18	VOLLEY BALL	6 000,00	6 500,00
19	VAUBAN MUSCULATION	400,00	400,00
20	SWORT	800,00	1 000,00
21	QUERCY TOUR-CLUB SPORTIF	1 000,00	1 000,00
22	LA GAULE QUERCITAINE	350,00	350,00
TOTAL SUBVENTIONS ASSO SPORTIVES		48 750,00	55 900,00

Numéro	Nom du tiers	Subventions 2025	Subventions 2026
1	A.P.E.DE LA CRECHE	400,00	400,00
2	A.P.E.DE L'ECOLE AVERILL		Dossier non rendu
3	A.P.E.DE L'ECOLE CENTRE	350,00	Dossier non rendu
4	A.P.E.DE L'ECOLE CHEVRAY	350,00	400,00
5	A.P.E.DU LYCEE COLLEGE	500,00	Dossier non rendu
6	ACPG CATM - anciens combattants	1 300,00	1 300,00
7	AMICALE DES DONNEURS DE SANG		400,00
7	AMICALE DES POMPIERS VOLONTAIRES		800,00
8	AMICALE DU PERSONNEL	90 038,04	82 991,72
9	ASSOCIATION GASTROPARESIE		350,00
10	ASSOCIATION "QUERCINEMA"	5 000,00	5 000,00

11	ASSOCIATION QUERCIGALE / CHORALE QUERCITAINE	1 000,00	1 000,00
12	ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE	650,00	650,00
13	ASSOCIATION LE QUESNOY-NOUVELLE ZELANDE	1 200,00	1 200,00
14	ATELIER SOIE ET PEINTURE (ASPQ)	500,00	500,00
15	CERCLE HISTORIQUE QUERCITAIN	1 000,00	1 000,00
16	CHANSON EN LUMIERE	15 000,00	18 000,00
17	CLUB DES PETITES MAINS	480,00	480,00
18	COMITE BIMBERLOT	1 650,00	1 800,00
19	COMPAGNIE MORMAL DANSE	500,00	400,00
20	COMITE D'ECHANGES INTERNATIONAUX	1 650,00	1 650,00
21	COMPTOIR DES ARTISANS	350,00	Dossier non rendu
22	CONFRERIE DU GATEAU VAUBAN		350,00
23	DDEN	350,00	350,00
24	FESTI CHENES		350,00
25	GRAF - COMPAGNIE CHAMANE	5 000,00	5 000,00
26	HARMONIE MUNICIPALE	21 000,00	21 000,00
27	L'ECO QUERCITAIN	750,00	Pas de demande cette année
28	LES AMIS DU CAMPING	500,00	550,00
29	LES AMIS DU QUESNOY	1 250,00	1 250,00
30	LES BOUTIQUES QUERCITAINES	15 000,00	15 000,00
31	MARCHING BAND		1 500,00
32	PAILLES DE FLEURS ASSOCIATION	350,00	400,00
33	PRINTEMPS CULTUREL DU VALENCIENNOIS	1 000,00	1 000,00
34	SAINT VINCENT DE PAUL	500,00	500,00
35	SECOURS CATHOLIQUE	3 000,00	3 000,00
36	SOROPTIMIST	500,00	500,00
37	VAUBAN PASSION MOTO CLUB	1 000,00	1 000,00
38	LES JOYEUX LURONS	1 500,00	1 500,00

39	FNATH		350,00
40	SAINTE THERESE ASSOCIATION	10 500,00	10 500,00
41	LES ATTRAPES REVES	400,00	500,00
42	ADRASEC	350,00	350,00
43	IMAGIN ACTION	1 500,00	Dossier non rendu
44	DEDALE	350,00	350,00
45	LYCEE DES 3 CHENES	2 000,00	Dossier non rendu
46	RUCHER ECOLE DU QUERCITAIN		350,00
47	ASSO LES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00	1 000,00
48	AVI PLAISIR		350,00
	TOTAL ASSOCIATION NON SPORTIVES dont Imag'In action	189 218,04	186 821,72
	TOTAL GENERAL	237 968,04	242 721,72
	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	25 000,00	25 000,00

Il est souligné que les membres du Conseil municipal présents dans le bureau de ces associations ne prennent pas part au vote de la subvention de leur association.

A savoir : M. CHERMEUX, pour le Cercle Historique
M. PAMART pour le Foot loisirs
M. MALAPEL pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des conseillers ne prenant pas part au vote et quatre abstentions (M. GRAVEZ, Mme GEORGES, M. COLPIN et pouvoir de Mme CIUPA).

QUESTION N°15 : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS (AP/CP) N°8 RELATIVE A L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

Mme le Maire souhaite commencer le projet qui a déjà fait l'objet d'une demande de subvention sur un fonds régional.

Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
230 000 €	5 000 €	225 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions (M. GRAVEZ, Mme GEORGES, M. COLPIN et pouvoir de Mme CIUPA)

QUESTION N°16 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU CAMPING

M. CARPENTIER présente les chiffres

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	204 920, 99
	Réalisé :	82 958, 20
	Reste à réaliser :	0, 00
Recettes :	Prévu :	204 920, 99

Réalisé :	58 446, 83
Reste à réaliser :	0, 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Prévu :	621 083, 85
	Réalisé :	327 433, 72
	Reste à réaliser :	0, 00

Recettes :	Prévu :	621 083, 85
	Réalisé :	671 597, 66
	Reste à réaliser :	0, 00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 24 511, 37
Fonctionnement :	344 163, 94
Résultat global :	319 652, 57

M. CARPENTIER précise que l'activité est en progression. Les charges sont maîtrisées. Le résultat est solide. La ville, propriétaire du terrain, assure les travaux d'assainissement. En investissement, un véhicule électrique, de l'outillage, deux mobil-home, des barrières d'entrée ont été achetés.

Pour 2026, le budget prévoit d'autres investissements. La situation financière est bonne, l'endettement très maîtrisé.

M. COLPIN demande si les terrasses sont aménagées pour les personnes à mobilité réduite. Il est répondu que tous les mobil home ne sont pas adaptés, mais si le mobil home est adapté, la terrasse l'est également.

Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Mme VERDIERE prend la présidence de l'assemblée.

Le CFU est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions (M. GRAVEZ, Mme GEORGES, M. COLPIN et pouvoir de Mme CIUPA).

QUESTION N°17 : AFFECTATION DES RESULTATS DU CAMPING 2025

Mme VERDIERE présente les chiffres suivants

Le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	41 180, 09
- un excédent reporté de :	302 983, 85

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	344 163, 94
--	-------------

- un déficit d'investissement de :	24 511, 37
- un déficit des restes à réaliser de :	0, 00

Soit un besoin de financement de :	24 511, 37
------------------------------------	------------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	344 163, 94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	24 511, 37
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	319 652, 57

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	24 511, 37
---	------------

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°18 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CAMPING

M. CARPENTIER rappelle que les recettes sont en hausse et que le résultat reporté est positif. On développe des aires de camping-car. On prévoit l'achat de mobil home, la vente des anciens. Les chiffres du budget sont donc les suivants :

Investissement

Dépenses : 163 511,37 €

Recettes : 163 511,37 €

Fonctionnement

Dépenses : 721 582,57 €

Recettes : 721 582,57 €

Mme le Maire explique que le camping évolue progressivement, par l'achat de nouveaux mobil homes, y compris ceux du CCAS ; une étude stratégique avait été réalisée au mandat précédent.

Le budget est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°19 : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET DESIGNATION DES MEMBRES

La dernière phase de la mise en place du site patrimonial a débuté, il est proposé de désigner les membres au scrutin public, des personnes suivantes :

Les membres de droit :

- Le Président de la commission : Mme le Maire du Quesnoy Marie-Sophie LESNE,
- Le Préfet : M. Le Préfet Bertrand GAUME,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles : M. Hilaire MULTON,
- L'Architecte des Bâtiments de France : Mme Véronique STIEVENART

Les membres élus :

Représentants titulaires

- Elue Culture – Jumelages – Aînés – Fêtes et Cérémonies : Mme DECLERCK Axelle
- Elu Vie patrimoniale – Mémoire – Citoyenneté – Conseil Municipal des Jeunes – Liens intergénérationnels

Représentants suppléants

- Elu Sports – Associations – Travaux : M. PAMART Alain
- Elu Commerce – Artisanat – Tourisme – Camping – Ecole de danse municipale : M. CARPENTIER Renaud

Les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine

Représentants titulaires

- Délégué territorial ou son représentant / Fondation du patrimoine : M. DELCROIX François
- Représentant / Association Cercle Historique : M. LEFEVRE Jean-François

Représentants suppléants

- Directeur ou son représentant Office de Tourisme : M. RANSART Jonathan
- Historien local : M. RAMETTE Jean-Pierre

Les personnalités qualifiées :

Représentants titulaires

- Chef de service ou représentant L'inventaire général du Patrimoine Culturel des Hauts-de-France : M. HOIN K. M.
- Directeur délégué du CAUE ou son représentant : M. ROUVRE Christophe

Représentants suppléants

- Architecte du Patrimoine : M. BRUNELLE Vincent
- Représentant de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre : M. FARHI Dany

Mme le Maire précise que dans ces procédures la DRAC est très présente. Etre en SPR est une reconnaissance ministérielle, qui permet d'avoir des subventions, mais aussi de bénéficier, pour les propriétaires privés de la loi Malraux de défiscalisation de certains travaux. Le SPR ne représente pas des contraintes d'urbanisme supplémentaires, l'avis de l'architecte des bâtiments de France s'impose déjà. Il n'y a que 1000 sites qui sont SPR en France. M. CHERMEUX pense aussi que c'est une chance d'être en SPR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. COLPIN s'inquiète du bruit du pont de la porte de Valenciennes. Mme le Maire répond que la ville y travaille, que cet accès dépend du Département. Le platelage est en bois à la demande de l'Architecte des bâtiments de France, le Département à la suite d'une étude a enfin admis qu'il y avait un vice dans la réalisation du pont.

En réponse à une question sur l'ossuaire, M. CHERMEUX précise que les ossements seront identifiables. Mme le Maire indique qu'un gros travail a été engagé depuis le mandat précédent sur le cimetière. Un recensement issu d'une longue procédure débouchera sur une délibération qui permettra la reprise de concessions à l'abandon. M. CHERMEUX rappelle les différents constats, le travail facultatif sur les 18 premières sections, et la recherche des descendants.

M. GRAVEZ déplore l'état des remparts aux abords du mémorial à l'occasion de la cérémonie de l'Anzac Day. Il invoque la végétation. Mme le Maire précise que la ville a un marché avec Accrotir. Il demande également que sur le monument Eugène Thomas des dates soient ajoutées. Mme le Maire conclut en saluant le travail des services techniques.

Il est regretté que Mme le Maire ait pu écrire un post nominatif sur Mme CIUPA. Mme le Maire se dit elle-même choquée qu'on ait pu écrire que la mairie ne s'occupe pas de ce dossier de fermeture de classe qui a pourtant fait l'objet d'échanges la veille en Conseil. Elle se dit également choquée que des draps d'un hôpital posés par les membres du groupe de l'opposition aient été utilisés comme banderoles, c'est de la récupération politique. Mme le Maire préconise un travail commun, y compris au niveau de la communauté de communes.

La séance est levée à 21 h 30.



Michèle ZDUNIAK
Secrétaire de séance



Marie-Sophie LESNE
Maire
Vice-présidente de la CCPM
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France